



## INTERPELLATION

<b>Auteur</b>	Christian Rieder, Andrea Amherd-Burgener, Franziska Biner et Rainer Studer, Die Mitte Oberwallis
<b>Objet</b>	De l'avis du Conseil d'État, quelle est l'utilité des logements protégés en termes de politique sociale?
<b>Date</b>	14/09/2022
<b>Numéro</b>	2022.09.376

Le rapport Obsan de mars 2022 consacré aux besoins en soins de longue durée en Suisse et aux prévisions à l'horizon 2040 laisse entrevoir de grands défis dans ce domaine. Différents scénarios y sont présentés et analysés. Selon ce rapport, les besoins dans ce domaine vont augmenter de plus de la moitié d'ici 2040 en raison du vieillissement de la population. Ces éléments montrent une fois de plus qu'une planification stratégique prospective est désormais nécessaire, tant du point de vue organisationnel qu'en termes de personnel et de financement.

Pour de nombreuses personnes âgées qui bénéficient encore d'une large autonomie, mais qui ont notamment besoin de soutien dans certaines situations de vie, les logements protégés constituent une alternative appropriée à l'établissement médico-social (EMS). Cette solution comporte de nombreux avantages: dans le cadre de logements protégés, les personnes âgées peuvent vivre de manière autonome et indépendante, dans le confort de leur sphère privée. En cas de besoin, elles ont la possibilité de recourir à différents services ainsi qu'à des offres d'accompagnement et de loisirs. Loger dans une structure protégée permet de vivre selon ses propres règles et désirs dans un habitat sûr. En outre, lorsque les besoins de soins augmentent, il est souvent possible d'emménager dans une chambre individuelle au sein d'un établissement médico-social rattaché, en bénéficiant d'un accès prioritaire par rapport aux personnes externes. ([www.pflegeheime.ch](http://www.pflegeheime.ch))

Dans le Haut-Valais et très bientôt dans le Valais francophone, selon toute vraisemblance, c'est un constat d'ores et déjà préoccupant qui s'impose, avec des EMS occupés à 100% et de longues listes d'attente. La planification des lits pour 2021-2025 n'a pas été présentée à ce stade. On table de plus en plus sur des offres intermédiaires et génératrices de synergies. La demande de logements protégés pour les personnes âgées s'accroît. D'où la nécessité de soutenir et d'élargir l'offre.

### Conclusion

1. Comment le Conseil d'État envisage-t-il l'évolution des besoins en matière de logements protégés pour les 30 prochaines années?
2. Quelle sera la position du Conseil d'État en matière de politique de santé durant cette législature pour ce qui est du subventionnement des logements protégés pour personnes âgées?
3. Quelles sont les démarches prévues par le Département dans le domaine des logements protégés?
4. Le Conseil d'État va-t-il développer l'offre de logements protégés?